Réunion du Conseil Municipal (Procès-Verbal) du lundi 23 octobre 2023 à 19h00

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, M. CASAGRANDE Alexandre, Mme MÉNARD Patricia, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : Mme PROVENDIER-MILLET Sophie (bon pour pouvoir donné à Mme LABANNE Claudette).

Secrétaire de séance : Mme MÉNARD Patricia (conseillère municipale).

QUORUM : atteint - Date de convocation : 16 octobre 2023.

Validation du procès-verbal du 18 septembre 2023 et signature du registre des délibérations.

1) Finances

Point n°1-1 : M. le Maire informe les conseillers municipaux que, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de Poulaines a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre une ouverture de crédit dénommée ligne de trésorerie interactive d'un montant de 60 000 € et que celle-ci arrive à échéance le 13 novembre 2023.

Il indique qu'il convient de procéder à nouveau à l'ouverture d'une ligne de trésorerie (car les versements des dotations de l'Etat sont fractionnés sur l'année) et il a sollicité six banques (Banque populaire, Banque Postale, Banque des Territoires, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Société Générale) pour le « prêt » d'un montant de 60 000 € pendant un an.

La proposition de la Caisse d'Epargne Loire Centre est retenue pour une durée d'un an et le prêt de 60 000 € (délégation d'attribution du conseil municipal au Maire pour la réalisation de ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile - délibération du 25 mai 2020).

Point n°2-1 :

Les services de la SAUR sollicite le conseil municipal afin de savoir s'il envisage une modification tarifaire à partir du 1er janvier 2024 de la redevance assainissement.

Le conseil valide à l'unanimité de ses membres présents l'augmentation de la redevance assainissement au titre de l'année 2024, suite à l'avis favorable de la commission assainissement : Redevance annuelle 26.00 € et prix du m^3 d'eau usée rejetée 0.60 €.

Point n°3-1 :

Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M 57 budget commune (budget principal) et budget lotissement (budget annexe) à compter du 1er janvier 2024, le budget assainissement demeurant régi par l'instruction budgétaire M49 (avis favorable du Trésorier du Pays de Valencay en date du 28 juillet 2023).

Le conseil municipal adopte le référentiel M57 développé par droit d'option à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal, ainsi que pour le budget annexe du lotissement - 15 voix pour.

2) Urbanisme

Point n°1-2 :

Promulguée en mars 2023, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (dite APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

La loi APER confie de nouveaux leviers d'action aux collectivités et les élus locaux qui renforcent leur rôle crucial pour l'aménagement du territoire.

Grâce à la loi, **les communes peuvent désormais définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération (ZAEnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Un débat sur la cohérence des zones identifiées par les communes devra se tenir par communauté de communes/d'agglomération.**

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Ces ZAEnR ne préjugent en rien de la réalisation du projet, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, etc.). Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Un comité de projet sera, dans ce cas, obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Le conseil municipal valide le projet de cartographies (ZAEnR) d'implantation des Energies Renouvelables pour la commune, qui sera soumis à l'avis de la population lors des *permanences en mairie le mardi 24 octobre 2023 de 17h00 à 19h00, le jeudi 26 octobre 2023 de 17h00 à 19h00 et le samedi 28 octobre 2023 de 10h00 à 12h00* - 15 voix pour.

Point n°2-2 :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un travail collaboratif des maires, de la commission tourisme-sport de la Communauté de Communes de CHABRIS PAYS DE BAZELLE et de M. Jacques REEB a permis la <u>création de trois itinéraires de randonnées sur le territoire de la commune de POULAINES</u>.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2022 qui a permis l'inscription de l'itinéraire « étang du Plessis » d'une longueur de 13 Km au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Il convient désormais de nommer les deux autres itinéraires d'une longueur de 12 Km et 14 Km (cf le tracé des 2 cartes). Le conseil municipal décide de nommer l'itinéraire de 12 Km du nom suivant « circuit du Bordelat » et celui de 14 Km du nom suivant « circuit des 3 Vallées » - 15 voix pour.

Point n°3-2 :

M. le Maire dit aux conseillers municipaux que l'offre touristique du Pays de Valencay en Berry est orientée vers des thématiques de tourisme nature. Sous l'impulsion d'acteurs et élus locaux, une réflexion pour la <u>création de boucles cylclotouristiques</u> a donc été menée en 2020 pour parfaire l'offre touristique du territoire suite à des études opérationnelles menées en 2010. Toutefois, le contrat régional de Pays ne disposait plus à l'époque de crédit disponible et le projet avait dès lors été mis en suspens. Le CRST ayant été renouvelé en juillet 2023, il est aujourd'hui proposé de reprendre le travail.

Les premières réflexions portées lors de réunions en 2020 avaient porté sur la **création de deux boucles permettant de valoriser le patrimoine bâti et gastronomique des secteurs de Valencay et Levroux, en passant par des points touristiques tels que Valencay, Levroux, Veuil, Poulaines et Bouges-le-Château.**

Avant de poursuivre la réalisation de ce projet, le Pays de Valencay en Berry transmets aux différents conseils municipaux la cartographie, afin de connaître la position des assemblées délibérantes concernées. A ce stade, il s'agit d'une position de principe sur l'opportunité de ce projet ; le tracé pouvant être amené à évoluer dans le temps. L'avis du conseil municipal permettra de poursuivre les réflexions avant réalisations de ces boucles (ainsi que d'autres qui pourront suivre) et la mise en tourisme de ces initiatives ; ces projets étant soutenus à hauteur de 40 % par le contrat régional de Pays complété par d'autres financements également disponibles.

A l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal donne un accord de principe sur l'opportunité de ce projet de réalisation de boucles cyclotouristiques, participant à la valorisation de notre territoire, et demande à être tenu informé des réflexions et études menées pour la concrétisation de ce projet.

Point n°4-2 : Au vu de la délibération du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :

* demande transmise par Maître Arnaud COUROUBLE notaire à ROMORANTIN-LANTHENAY (41) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section I 1009 et 1013 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 7, Impasse du Moulin - Refus du droit de préemption.

* demande transmise par Maître Charles-Alexandre LANGLOIS notaire à VICQ SUR NAHON (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 191, 192 et 193 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 18 Route de Chabris - Refus du droit de préemption.

* demande transmise par Maître Charles-Alexandre LANGLOIS notaire à VICQ SUR NAHON (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section ZK 110 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sise 7, rue des Acacias - Refus du droit de préemption.

* demande transmise par Maître Charles-Alexandre LANGLOIS notaire à VICQ SUR NAHON (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 1035 et 1036 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 20, rue du Haut-Marais - Refus du droit de préemption.

3) **Questions diverses**

Point n°1-3 :

M. le Maire lit aux conseillers municipaux la lettre du Président de l'Etoile Sportive de Poulaines du 3 octobre 2023, relative à la réalisation de travaux divers par la commune en faveur du club de football : rénovation de l'éclairage des douches pour mise en conformité, remplacement des abris de touche sur le terrain annexe et participation ou achat de la peinture pour le traçage des terrains.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la rénovation de l'éclairage des douches est en cours, ainsi que la réfection des abris de touches. La commune participera également à l'achat de peinture pour le traçage des terrains.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

- Hôtel communal (dossier suivi par M. DEDION Sébastien) : Il dit que la téléphonie va être remise aux normes, que les chambres vont être embellies et que le remplacement des TV est envisagé.
- Verdissement du cimetière : Il informe les conseillers qu'en raison de la législation sur l'utilisation des pesticides, il convient désormais d'étudier les possibilités de verdissement de notre cimetière (participation du maire et de M. PLAT Fabrice à une réunion départementale relative à ce sujet et à différentes visites de sites qui pratiquent déjà des expérimentations).
- Diagnostics des services de l'ATD 36 pont-voirie 2023 (dossier suivi par M. RENAUDAT Guenhaël) : Suite à la présentation de ce diagnostic, il est obligatoire de prendre un arrêté communal portant limitation de tonnage à 3.5 T sur la voie communal n° VC9 - « Pont d'Espaillat » (Pont béton à poutres métalliques enrobées). Puis il conviendra de saisir une entreprise de génie civil pour une étude des travaux à réaliser afin de réparer ce pont.

- Rénovation des stalles de l'église - (dossier instruit par l'association Poulaines Culture et Patrimoine de Poulaines (PCP), - Président : M. JULO Guy) : Le conseil municipal donne délégation de maîtrise d'ouvrage de la collectivité publique propriétaire pour la restauration des stalles de l'église St Saturnin de Poulaines à l'association Poulaines Culture et Patrimoine de Poulaines (15 voix pour). L'association PCP : Lancement d'un mécénat, démarrage des travaux en décembre 2023 par les ateliers de la Chapelle du Maine et Loire (entreprise agrée par le Conseil Régional), montant des travaux environ 34 000 €, plan de financement 50 % de la Direction des Affaires Culturelles de la Région, 15 % de la Fondation du Patrimoine (auprès de laquelle la commune adhère), 20 % du Département de l'Indre, participation communale de 1 500 € et participation de l'association PCP. *Après la fin de ces travaux, l'association envisage un réaménagement de l'église et le rapatriement des objets stockés à l'extérieur.* La sono de l'église devra aussi être réparée.
- Réunion annuelle de associations – date le mardi 19 décembre 2023 à 18h30 (salle de réunion de la mairie).
- Repas des aînés – date : le samedi 24 février 2024 à 12h00 (salle des fêtes).

@ M. RENAUDAT Guenhaël :

Il informe les conseillers que les radiateurs pour équiper la médiathèque sont arrivés.

@ M. GAPIN Michel :

- Il dit que les enrobés programmés pour les voies communales ont été posés.
- Il demande des nouvelles pour l'installation du futur boulanger/pâtissier/chocolatier. M. le Maire lui répond que les dossiers de financements sont en cours d'instruction.

@ M. DEDION Sébastien :

- Il rappelle le début des travaux de renouvellement des canalisations fuyardes d'eau potable du Grand Chambonnais au Petit Chambonnais en passant par l'Epineraie par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Christophe en Bazelle (SIAEP) début octobre 2023. Il indique qu'une bouche à incendie est à changer au Petit Chambonnais (devis validé).
- Il informe les conseillers que le SIAEP a inscrit à son programme de travaux 2024 le renouvellement des canalisations fuyardes du réseau d'eau potable situé à la Bouillie et à Aubigny (RD 16, VC7, VC136 et VC 106) pour un coût estimatif de travaux de 879 510.34 € H.T.

- Il signale que des habitants ont sollicité le bouchage des trous du chemin situé entre deux routes à Espaillat (rue des Ponts et Impasse du Moulin) (les élus lui indiquent la difficulté de cette réalisation, en raison de la nature de ce chemin).

@ Mme MILLET Claudette :

- Suite au conseil d'école, elle donne des informations suivantes aux élus :
  - 58 élèves inscrits à l'école dont 57 déjeunent à la cantine scolaire,
  - le thème de l'année « l'art de la rue »,
  - animations : nettoyons la nature, fête d'Halloween, la semaine du goût, loto de l'Association des Parents d'Elèves (01 12 2023), marché de noël (16 12 2023), carnaval avec défilé (13 02 2024), kermesse (date à programmer).
- Elle demande ce qui est envisagé pour la réalisation du parking de la médiathèque. M. le Maire lui répond que l'aménagement du site mérite un traitement global des différents espaces (en cours de réflexions…).

@ M. ROGET Jean-Noël :

Il rappelle que deux arbres morts perturbent la circulation route des Buées.

@ Mme MÉNARD Patricia :

Elle informe les conseillers que l'association cantine scolaire a sollicité le versement d'un acompte financier d'un montant de 3 500 € de la subvention communale.

@ M. LESEC Nicolas :

Il dit aux conseillers que les enfants du centre de loisirs se rendront à la médiathèque une fois par mois.
Pour les élèves de l'école, une lecture en anglais sera organisée par une bénévole anglaise de la Médiathèque.
Il indique que différentes animations vont être programmées et diffusées sur les réseaux communaux (prix escapade, printemps des poètes, séance de dédicaces, expositions, conférences…).

@ M. DESMARS Médéric :

- M. DOLLO Maxime et Mme TOURAILLE Marie-Pierre ont visité la salle de réunion de la mairie afin d'envisager la pose de photos décoratives de la commune, à la demande des élus. La commune achètera les cadres et paiera les impressions.

@ Mme GUÉRIN Lina :

- Elle remercie du soutien de la commune pour le fonctionnement de l'association Familles Rurales.
- Elle demande quand est prévue le départ des gens du voyage installés à l'étang. M. le Maire lui répond fin octobre 2023.

@ M. JULO Guy :

Il rappelle le projet de l'Association Poulaines Culture et Patrimoine de création d'un musée, suite à la donation de différents biens. Reste à définir : L'emplacement de son installation, les modalités de son fonctionnement, quels seront les acteurs qui le feront vivre, à quel rythme, les soutiens financiers à envisager…M. le Maire indique que la commune adhère au CAUE 36 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Indre) qui pourrait apporter gracieusement son expertise sur ce projet. M. BRUNERIE Patrick rappelle également le projet de convention diffusé aux conseillers antérieurement.

Clôture séance à 21h00

Prochaines dates de réunion du conseil municipal le mercredi 29 novembre 2023 à 19h00 et le lundi 15 janvier 2024 à 19h00